



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 6

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M. GERRARD soulève une question de privilège et propose que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. DERKACH interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M. le *ministre* LEMIEUX dépose le rapport annuel de la Caisse de retraite des enseignants pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2002.

(Document parlementaire n° 36)

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK dépose le rapport annuel de la Société de développement du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 37)

M. le *ministre* ASHTON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2003-2004 — Travail et Immigration

(Document parlementaire n° 38)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mcs} OSWALD et TAILLIEU, MM. AGLUGUB et DERKACH ainsi que M^{me} KORZENIOWSKI font des déclarations de député.

Lundi 15 septembre 2003

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 15 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers